

CC du Gévaudan (Siren: 244800470)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

lature juridique Communauté de communes (CC)	
Commune siège	Marvejols
Arrondissement	Mende
Département	Lozère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/12/2003
Date d'effet	31/12/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun	
Nom du président	M. Rémi ANDRE	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Pôle d'activités du Gévaudan
Numéro et libellé dans la voie	4 rue des Chazelles
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	48100 MARVEJOLS
Téléphone	04 66 32 38 41
Fax	04 66 32 33 50
Courriel	accueil@cc-gevaudan.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée 10 284

Densité moyenne

39,05

Périmètre

Nombre total de communes membres : 12

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
48	Antrenas (214800054)	342
48	Bourgs sur Colagne (200058501)	2 246
48	Gabrias (214800682)	153
48	Grèzes (214800724)	220
48	Le Buisson (214800328)	236
48	Marvejols (214800922)	5 024
48	Montrodat (214801037)	1 309
48	Palhers (214801078)	195
48	Recoules-de-Fumas (214801243)	103
48	Saint-Bonnet-de-Chirac (214801383)	71
48	Saint-Laurent-de-Muret (214801656)	196
48	Saint-Léger-de-Peyre (214801680)	189

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 28

Compétences exercées par le groupement

Production, distribution d'énergie

- Autres énergies
- Etudes préalables en matière d'énergies renouvelables, proposition de création de zone de développement éolien et planification territoriale de l'éolien.

Environnement et cadre de vie

- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)

A compter du 1er janvier 2017 - Eau : production par captage ou pompage, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

- Assainissement collectif

A compter du 1er janvier 2017 - contrôle des raccordements au réseau public de collecte, collecte, transport et épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites.

- Assainissement non collectif
- 4) Assainissement non collectif: ? le contrôle de conception implantation et le contrôle de bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées. ?le contrôle périodique de fonctionnement d'entretien de toutes les installations autonomes existantes. adhésion au syndicat mixte dénommé agence de gestion et de développement informatique (A.GE.D.I.).
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés Voir "Traitement des déchets"
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Sanitaires et social

- Action sociale

Intercommunalité Mise à jour le 01/01/2019

?

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristiques de politiques de la communautaire de la communautaire de la créer. Sont déclarées d'intérêt communautaire les zones d'activité à créer.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élementaire et élément
- Activités culturelles ou socioculturelles

Soutien aux associations et actions sociales, culturelles et sportives d'eintérêt communautaire. Sont déclarées d'eintérêt communautaire les actions et associations ayant un rayonnement sur le territoire de la communauté de communes.

- Activités sportives

Voir "Activités culturelles et socio-culturelles"

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Sont déclarées d'intérêt communautaire les Z.A.C. à créer.

- Constitution de réserves foncières
- ? Constitution et gestion de réserves foncières nécessaires à la réalisation des actions communautaires répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme.
- Organisation des transports non urbains
- ? Organisation dans le cadre d'une délégation de compétence du Conseil Général, d'un service de transport à la demande de personnes. La communauté de communes intervenant en tant qu?organisateur secondaire fixera les conditions d'exploitation, les caractéristiques techniques et financières du service, et procédera à la recherche de l'exploitant.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien de la voirie : - Création, aménagement et entretien de la voirie communale d¿intérêt communautaire. Sont déclarées d¿intérêt communautaire : .l¿ensemble des voies communales du territoire de la CDCG, .les ouvrages d¿art nécessaires au passage des voies communales d¿intérêt communautaire, .les voies d¿accès aux installations de la communauté de communes du Gévaudan. Ne sont pas d¿intérêt communautaire : les rues, les places, les chemins ruraux et les chemins d¿exploitation. - Viabilité hivernale

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
- Promotion et communication touristique et culturelle Création et gestion des installations touristiques d_¿intérêt communautaire. Sont déclarées d_¿intérêt communautaire les installations suivantes : Le site du lac du Moulinet Les tables d_¿orientation

Logement et habitat

- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Politique du logement étudiant
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Ø Participation à la mise en ¿uvre de la politique des Pays.

Intercommunalité Mise à jour le 01/01/2019

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres

La communauté de communes pourra : - effectuer des études ou être conducteur d¿opération pour des projets d¿intérêt communautaire. Sont déclarés d¿intérêt communautaire, les projets concernant au moins la moitié des communes membres. - être mandataire d¿une ou plusieurs communes membres par le biais de conventions de mandat conclues entre les communes concernées et la communauté de communes

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
48	SM Les Monts de la Margeride (254800550)	SM fermé	21 512
12	SM d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac (200048692)	SM ouvert	77 928
48	PETR du Pays du Gévaudan Lozère (200078343)	SM ouvert	35 162
48	Syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère (SDEE) (254800022)	SM fermé	85 967
48	SM lozérien pour l'A75 (254800683)	SM ouvert	35 162
48	SM du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques (254800592)	SM fermé	115 068

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)